

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	25	30
Date de la convocation		
23/02/2023		
Date d'affichage		
24/02/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 02 mars 2023 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
et le deux mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert, DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles, Véronique FESSY (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à DAUVERGNE Jean-François, DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération 2023-031-CC

Objet : Fongibilité des crédits - Fixation du taux maximal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230302-2023-031-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération 2023-031-CC

Objet : Fongibilité des crédits - Fixation du taux maximal

Vu l'adoption, par délibération 2021-099-C, du passage à la nomenclature comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les budgets, Principal, Propreté, Immobilier d'Entreprises et Jacquins ouest,

Vu le vote des budgets en date du 02/03/2023,

Considérant que la fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT. Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

Considérant que cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section hors dépenses de personnel. Ces virements sont également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits,

Considérant qu'au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative,

Après exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la possibilité de procéder à des virements à hauteur de 7.5% pour l'ensemble des budgets en M57
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires.

VOTE : Pour 30 Contre 0 Abstention 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit à Saint-Symphorien de Lay.



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN exécutoire

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

012-211200630-20230302-2023-031-CC-DE

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage 07/03/2023